

**BAYFIDAN SPECIAL**Version 1 / B  
1020000058211/7  
Date de révision: 14.05.2007  
Date d'impression: 14.05.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	BAYFIDAN SPECIAL
Code du produit (UVP)	00782912
Utilisation	Fongicide
Société	Bayer CropScience s.a.-n.v. BG Bayer Environmental Science Louizalaan 143 Avenue Louise 1050 Brussel - Bruxelles Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8u/h 00 tem/à 17u/h 00)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	Bayer Antwerpen Comm.V +32(0)3/540 30 70 (na/après 17u/h 00 en/et vóór/avant 8u/h 00)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32(0)70/245 245 (Antigifcentrum / Centre Antipoisons)

**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse) (EW)  
Triadiménol 50 g/l**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Triadiménol	55219-65-3 259-537-6	Xn	R22, R52/53	5,00
Cyclohexanone	108-94-1 203-631-1	Xn	R10, R20	25,00
Mélange à base d'éther d'aryléthylphénylpolyglycol et arylsulfonate d'alkyle		Xi	R41, R52/53	9,50
Éther d'alkylphénolpolyglycol		N	R50/53	9,50

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintien et transport en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.



## BAYFIDAN SPECIAL

Version 1 / B  
102000005821

2/7  
Date de révision: 14.05.2007  
Date d'impression: 14.05.2007

### Inhalation

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Amener la victime à l'air libre.  
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

### Avis aux médecins

### Traitement

Traiter de façon symptomatique.  
En cas d'ingestion, procéder à un lavage d'estomac, puis administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse  
Sable

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
acide chlorhydrique (HCl)  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
oxyde de carbone (CO)  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### Méthodes de nettoyage

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant

**BAYFIDAN SPECIAL**Version 1 / B  
102000005821

3/7

Date de révision: 14.05.2007

Date d'impression: 14.05.2007

universel).

**Conseils supplémentaires**

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans le conteneur original.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage &gt; -10 - &lt; 40 °C

Matériau approprié

Combinaison de tôle et HDPE

PEhd (polyéthylène haute densité)

Bidons co-extrudé avec une couche barrière en EVOH à l'intérieur

Bidons co-extrudé avec une couche barrière en Polyamid (PA) à l'intérieur.

Possibles déformations dues à la consommation d'oxygène.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m <sup>3</sup> / 10 ppm (TWA)	10 2002	OEL (BE)
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m <sup>3</sup> / 20 ppm (STEL)	10 2002	OEL (BE)
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m <sup>3</sup> / 10 ppm (TWA)	05 2003	EU ELV
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m <sup>3</sup> / 20 ppm (STEL)	05 2003	EU ELV

**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection des mains Gants résistants aux solvants

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales

**BAYFIDAN SPECIAL**Version 1 / B  
1020000058214/7  
Date de révision: 14.05.2007  
Date d'impression: 14.05.2007**Mesures d'hygiène**

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Entreposer séparément les vêtements de travail.
- Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
- Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**Mesures de protection**

- En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit :
- Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	liquide, clair
Couleur	brun clair
Odeur	forte, caractéristique

**Données de sécurité**

Point d'éclair	59 °C
Densité	env. 1,01 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	émulsionnable

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
-----------------------	--

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 4.321 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 2,17 mg/l Produit testé sous forme d'aérosol respirable. Concentration testée la plus élevée.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

**BAYFIDAN SPECIAL**Version 1 / B  
1020000058215/7  
Date de révision: 14.05.2007  
Date d'impression: 14.05.2007

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )) 21,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique triadiménoL.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique ( <i>Daphnia magna</i> )) 51 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique triadiménoL.
Toxicité pour les algues	CE50 ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) 38 mg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique triadiménoL.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

No ONU	1993
Étiquettes	3
Groupe d'emballage	III
Code danger	30
Description des marchandises	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CYCLOHEXANONE SOLUTION)
Prescription particulière	640E

**IMDG**

No ONU	1993
Étiquettes	3
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-E , S-E
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CYCLOHEXANONE SOLUTION)

**IATA**

No ONU	1993
Étiquettes	3
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CYCLOHEXANONE SOLUTION)

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la



## BAYFIDAN SPECIAL

Version 1 / B  
102000005821

6/7  
Date de révision: 14.05.2007  
Date d'impression: 14.05.2007

### classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Triadiménol
- Cyclohexanone

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### Classification et étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

### Législation nationale

Numéro d'agrément / Belgique 9047/B

Numéro d'agrément (G.D. Luxembourg) L 1196-17

Classe de toxicité (Belgique) Sans classement



## BAYFIDAN SPECIAL

Version 1 / B  
102000005821

7/7  
Date de révision: 14.05.2007  
Date d'impression: 14.05.2007

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R10	Inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le classement indiqué à la section 15 de cette fiche de données de sécurité, a pour base la directive européenne 1999/45/CE sur les Préparations Dangereuses (et ses adaptations). Cette directive doit être mise en oeuvre dans les Etats-Membres de l'Union Européenne au plus tard le 30 Juillet 2004 pour les préparations pesticides.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions de la Directive 1991/155/CEE modifiée. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.